



ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAL.

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation - CDLD - nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui se tiendra

Le vendredi 20 avril 2018 à 18h30 à la Maison Communale.

SEANCE PUBLIQUE

1. Procès- verbal de la dernière réunion.
2. Compte 2017 Fabrique d'Eglise Saint Maurice.
3. Compte 2017 Fabrique d'Eglise Saint Martin.
4. SWDE – Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 30 mai 2017.
5. Cession des parts A d'ECETIA Collectivités à ECETIA Intercommunale
6. Marché public de Travaux du service extraordinaire - Création d'une voirie, l'aménagement d'un parking et égouttage sur le site de Crisnée Demain - Conditions et du mode de passation.
7. Marché public de travaux du service extraordinaire - Aménagement extérieur de la nouvelle maison communale - Conditions et du mode de passation.
8. Marché public de travaux du service extraordinaire - Aménagement intérieur de la nouvelle maison communale - Conditions et du mode de passation.
9. Don aux familles syriennes victimes du conflit dans leur pays.
10. Communications.

Extrait du règlement d'ordre intérieur du conseil communal – décision du 8 janvier 2013 :

« **Article 10** - Chaque point à l'ordre du jour donnant lieu à une décision doit être accompagné par un projet de délibération.

Article 20 - Sans préjudice de l'article 22, pour chaque point de l'ordre du jour des réunions du Conseil communal, toutes les pièces se rapportant à ce point – en ce compris le projet de délibération visé à l'article 10 du présent règlement – sont mises à la disposition, sans déplacement, des membres du Conseil, et ce, dès l'envoi de l'ordre du jour.

Durant les heures d'ouverture des bureaux, les membres du Conseil communal peuvent consulter ces pièces au secrétariat communal. »

La Directrice générale,



Le Bourgmestre,